



ASSEMBLEE GENERALE
3 avril 2025
Compte-rendu

L'Assemblée générale se tient en présentiel au siège de la Fédération des Parcs

Membres présents

Collège 1 :

Présidents de Parcs : Jacques Adenot (Vercors), Dominique Allix (Monts d'Ardèche), Hervé Baro (Corbières Fenouillèdes), Jésus Cervantes (Forêt d'orient), Jacques Charron (Boucles de la seine normande), Benjamin Demailly (Vexin français), Pascal Duforestel (Marais poitevin), Jérôme End (Lorraine), Jean-Paul Ferreira (Guyane), Jean-Jacques Boussaingault (Gatinais Français), Benoit Fidelin (Marais du cotentin et du bessin), Philippe Gamen (Massif des Bauges), Michel Gros (Sainte Baume), Michel Garcia (Pyrénées Catalanes), Laurent Laroche (Brenne), Denis Leroux (Doubs Horloger), Jean Mangion (Alpilles), Nathalie Marajo-Guthmuller (Vosges du nord), Catherine Marlas (Causses du Quercy), Sylvain Mathieu (Morvan), Patricia Poupart (Baie de somme picardie maritime), Eric Provost (Brière), Daniel Vialelle (Haut Languedoc), Benoit Wascot (Avesnois), Dominique Escaron (Chartreuse), Grégory Lelong (Scarpe Escaut), François Vespa (Haut Jura)

2^e élus : Cédric Bôle (Doubs Horloger), François Drouin (Oise Pays de France), Xavier Guilbert (Gatinais Français), Cédric Guillaume (Vexin français), Jean-Claude Labrador (Guyane), Colette Langlade (Perigord Limousin), Raoul Lherminier (Monts d'Ardèche), Gwendoline Presles (Boucles de la seine normande), Sylvie Sardin (Vallée Rance Côte d'émeraude), Severine Saur (Haut Languedoc), Michaël Weber (Vosges du nord), Raymond Zingraff (Scarpe Escaut),

Directeurs : Severine Adroguer (Pyrénées Catalanes), Céline Bavois d'Avril (Ardennes), Xavier Beaussart (Haut Languedoc), Thomas Biero (Normandie Maine), Yvon Brunelle (Avensois), Nils Brunet (Causses du Quercy), François Charlet (Caps et marais d'opale), Gildas Cheny (Vallée rance côte d'émeraude), Laurence Dervaux (Boucles de la seine normande), Sébastien Desanlis (Baie de somme picardie maritime), Jean-Luc Desbois (Massif des Bauges), Clotilde Duhayon (Corbières Fenouillèdes), Frederic Faissolle (Sainte Baume), Jean-Philippe Gallet (Verdon), Sandrine Gardet (Pilat), Olivier Georges (Morvan), Olivier Guiard (Aubrac), Sandrine Guiheneuf (Marais poitevin), Denis Guillemin (Perche), Emmanuelle Guilmault (Gatinais français), Olaf Holm (Montagne de Reims), Nicolas Lambert (Lorraine), Guy Leroy (Brenne), Thibault Meurgey (Loire Anjou Touraine), Caroline Muller (Monts d'Ardèche), Yannick Nancy (Doubs horloger), Sophie Payer (Forêt d'orient), Sébastien Pujol (Grands causses), Emilie Ruin (Baronnies Provençales), Nathalie Sautter (Alpilles), Isabelle Zarlenga (Scarpe Escaut), Beatrice Neel (Haut Jura)

Collège 2 : Jean-François Bridet (Centre val de Loire), André Crocq (Bretagne), Jérôme End (Grand Est), Martine Guibert (Auvergne Rhône Alpes), Annie Lahmer (Ile de France),

Collège 3 : Anthony Salomone (FNCP représentant la présidente)

Collège 4 : Jean-Michel Bouillerot (FF vélo), Gilles Jacquet (FFR) représentant le président, Michel Delmas (RNF), Aurélien Sautière (FSC) représentant la présidente

Collège 5 : Jean-Louis Joseph

Ont donné pouvoir :

Collège 1 Présidents : Anne-Marie Almoher Rodrigues (Périgord Limousin), Bernard Bastide (Aubrac), Caroline Benoit (Montagne de Reims), Christian Blanc (Queyras), Jacqueline Bouyac (Mont Ventoux), Philippe Brugère (Millevalles en Limousin), Anick Bruneau (Perche), Lionel Chauvin (Volcans d'Auvergne), Kamel Chibli (Pyrénées Ariégeoises), Bernard Clap (Verdon), Didier Codorniou (Narbonnaise en Méditerranée), Jacques Costa (Corse), Vincent Dedieu (Landes de Gascogne), Richard Fiol (Grands Causses), Patrice Marchand (Oise Pays de France), Laurent Marting (Normandie Maine), Eric Mele (Préalpes d'Azur), Nicole Peloux (Baronnies Provençales), Stéphane Rodier (Livradois Forez), Henri Sabarot (Médoc), Dominique Santoni (Luberon), Laurent Seguin (Ballons des Vosges), Sophie Warot-Lemaire (Caps et Marais d'opale), Charles Zilliox (Pilat), Felis Ismain (Martinique)

Collège 1 2^e élu : Jean-Luc Blaise (Pyrénées Catalanes), Nathalie Boudoul (Livradois Forez), Charles Chivilo (Corbières Fenouillèdes), Sylvie D'Algerre (Ballons des Vosges), Jocelyne Fert (Pyrénées Ariégeoises), Emmanuelle Gazel (Grands Causses), Laurent Geslin (Alpilles), Christian Guyot (Morvan), Martine Mazoyer (Pilat), Renée Nicoux (Millevalles en Limousin), Arlette Ruiz (Verdon), Jean-Luc Sechet (Brière), Serge Sore (Landes de Gascogne), Gérard Tenoux (Baronnies Provençales), Alexandra Turnar (Massif des Bauges), Paul Vitart (Normandie Maine)

Collège1 Directeurs : Ronald Brithmer (Martinique), Sylvie Capron (Oise Pays de France), Fabrice Château (Périgord Limousin), Matthieu Cruège (Pyrénées Ariégeoises), Bruno Daval (Brière), Marc Fiquet (Queyras), Laure Galpin (Luberon), Juliette Gioux (Millevalles en Limousin), Agnès Lanthier (Vexin Français), Denis Letan (Marais du Cotentin et du Bessin), Jean Mola (Haute vallée de Chevreuse), Céline Paya (Narbonnaise en Méditerranée), Dominique Reisler (Préalpes d'Azur), Ken Reyna (Mont Ventoux), Christine Roblez (Landes de Gascogne), Dominique Vergnaud (Livradois Forez),

Collège 2 : Max Allies (Occitanie), Katia Bourdin (Nouvelle Aquitaine), François de Canson (Sud), Maxime Meyer (Auvergne Rhône Alpes)

Collège 3 : Denise Leiboff (FNCP)

Collège 4 : Loic Bidault (FCEN), Fabien Boileau (OFB), Carole Fonta (FSC), Frederic Montoya (FFR)

Invités : Brice Rogir (Commissaire aux comptes - Sofideec), Philippe Perrier Cornet (CORP), François Mitteau (CORP), Romain Lajarge (CORP), Grégoire Frerejacques, directeur adjoint de l'ANAH

L'équipe technique de la Fédération assiste aux discussions.

Assemblée générale ordinaire

QUORUM : Avec 73 membres (organisation) présents et représentés, le quorum est atteint.
L'Assemblée générale peut se réunir.

AG du 3 avril	nombre de représentants des membres statutaires	nombre de présents	nombre de représentés (pouvoirs)	total AG 3 avril
collège 1	59	41	15	56
collège 2	14	5	3	8
collège 3	2	0	1	1
collège 4	19	3	4	7
collège 5	1	1		1
total	95	65	8	73
quorum (1 tiers)	31,67			77%

1. Approbation du compte-rendu de l'Assemblée générale du 4 avril 2024

RAPPORT n°1 :

- Compte-rendu de l'Assemblée générale du 4 avril 2024

délibération

Le compte-rendu du 4 avril 2024 est adopté à l'unanimité

2. Rapport moral du Président, par Michaël Weber

RAPPORT n°2 :

- Rapport moral du Président

Chers collègues des Parcs, Présidentes, présidents, directrices, directeurs et élus au comité syndical,

Chers collègues représentants des régions,

Chers partenaires, membres de notre fédération, chers partenaires,

L'année 2024 a été marquée par un contexte national et international mouvementé. Le 9 juin 2024, le président de la République annonce la dissolution de l'Assemblée nationale bouleversant des équilibres politiques déjà bien fragiles. S'en est suivi une série de remaniements ministériels dont nous n'avons peut-être pas encore vu la fin.

La crise agricole a mis en lumière la souffrance de la profession agricole et plus largement les tensions qui traversent notre société. Comme vous le savez, nous avons beaucoup communiqué sur ce dernier sujet. Nous n'avions d'ailleurs pas attendu cette crise pour alerter sur les difficultés que la profession agricole rencontrait et notamment l'élevage. Nous avons beaucoup contribué au moment de l'élaboration de la réforme de la PAC. Nous avons fait des propositions de nature à mieux répartir les financements alloués au sein de la profession agricole, et de mieux rémunérer les services environnementaux rendus. Les Parcs naturels régionaux sont engagés aux côtés du monde agricole depuis leur création. Très tôt, nous avons pris en compte la question de la rémunération par la valorisation des

filières. C'est un préalable à toute autre action. Il faut trouver des solutions pour les agriculteurs, c'est une priorité. Mais nous regrettons des conclusions souvent trop réductrices qui sont tirées de cette crise.

La préservation de l'environnement a été pointée du doigt, stigmatisée, par certains élus. Jugée comme étant la source de tous nos problèmes. Cette instrumentalisation d'un sujet qui doit constituer une autre grande priorité et cela indépendamment des sensibilités politiques est, à mon sens, une très grande faute politique.

C'est dans ce contexte, souvent délétère, que notre fédération a assuré sa mission d'appui au réseau. C'est dans ces conditions particulières que nous avons défendu notre vision de la transition écologique. Nous l'avons fait avec calme et constance, avec l'intime conviction que c'est dans les territoires, au plus près des acteurs et des citoyens, que nous trouvons et trouverons les solutions et les compromis qui permettent d'allier le développement économique et social avec la préservation de nos patrimoines naturels, culturels et paysagers. Nous n'ignorons ni les difficultés, ni les tensions, mais nous savons aussi que des solutions existent et qu'elles aussi doivent être mises en lumière. Cela fait plus de 50 ans que nos Parcs accompagnent les mutations de nos territoires ruraux, avec conviction, passion, efficacité et souvent une grande humilité. Cette manière de faire n'est pas dans l'air du temps. Nous traversons une période d'hystérie, d'invectives, de contrevérités et de mensonges. Mais nous n'entrerons pas dans ce jeu, nous ne nous laisserons pas tenter par les divisions. La transition écologique peut et doit être un projet qui favorise la cohésion au sein de la société.

Chers collègues, comme vous le savez, suite à mon élection en tant que Sénateur, notre assemblée générale du 4 avril 2024 a entériné la fonction de président délégué. Philippe Gamen y a été élu dans la foulée et depuis ce jour nous assurons la présidence de notre fédération en binôme. Je tiens à saluer les conditions et l'ambiance dans lesquelles cette nouvelle organisation de la présidence de la fédération s'est mise en place. Nous avons très rapidement trouvé nos complémentarités. Complémentarités qui nous permettent d'être plus efficaces, et d'accroître encore notre présence tant auprès des ministères, des parlementaires que de notre réseau. Philippe, un grand merci à toi pour ton engagement total depuis un an, et l'état d'esprit dans lequel nous collaborons.

Philippe a d'ailleurs repris à son compte les visites de Parcs que j'avais engagé dès le début de mon mandat. Il a d'ores et déjà rendu visite aux parcs du Doubs horloger et des Ballons des Vosges. Une série de visites est en cours de programmation. Ces visites sont importantes pour nous. Elles permettent de prendre connaissance des actions les plus emblématiques du réseau, d'être à l'écoute des attentes des Parcs et de renforcer le sentiment d'appartenance au réseau. N'hésitez pas à venir vers nous si vous souhaitez en organiser une.

Je tiens aussi à saluer les présidentes et présidents qui ont eu la chance et le bonheur d'accéder à ce mandat durant l'année 2024, Nathalie Marajo-Guthmuller élue présidente du Parc des Vosges du Nord en avril 2024 et Didier Lechien, élu président du Parc de la Vallée de la Rance Côte d'Emeraude en novembre 2024.

Dans quelques instants nous allons inaugurer nos nouveaux locaux. Nous tournerons une nouvelle page de l'histoire de notre fédération. Je tiens à remercier tous nos membres qui nous ont fait confiance en nous confiant les moyens qui nous permis de nous engager dans cette aventure, les élus du Bureau pour la grande attention qu'ils ont porté à ce projet, toujours dans la bienveillance et surtout l'équipe de la fédération qui a, à la fois, porté techniquement le projet mais aussi subi des conditions de travail souvent dégradées liées au chantier qui se sera finalement étalé sur trois ans. Même si nous avons pris possession partiellement des lieux en novembre 2023, ça a été beaucoup plus long que prévu. Je tiens aussi à remercier le ministère de la transition écologique pour son soutien financier et l'équipe de maîtrise d'œuvre pour leur engagement sans faille. Vous aurez l'occasion de

vous rendre compte de la qualité du projet de rénovation et, sans dévoiler les propos de notre trésorier Jean Mangion, nous vous présenterons le bilan financier de l'opération qui lui aussi s'avère très positif.

Avec la création du Parc naturel régional de la Vallée de la Rance Côte d'Émeraude en octobre dernier, et pour lequel notre Bureau avait rendu un avis favorable, notre réseau compte désormais 59 Parcs. La dynamique de création de Parcs est toujours forte. L'outil reste très attractif. Les avis sur les révisions de chartes nous mobilisent également beaucoup. C'est un exercice auquel nous consacrons beaucoup d'attention et je tiens à remercier très chaleureusement les membres de l'équipe, Anaïs et Fabien, mais aussi les rapporteuses et rapporteurs issus de notre Bureau qui se consacrent à cet exercice avec beaucoup d'application. Cette exigence vis-à-vis du classement est fondamentale. Elle aussi s'est déroulée dans un contexte compliqué par les grandes tensions budgétaires qui pèsent sur les collectivités. Ces contraintes sur les finances publiques risquent de durer. C'est un sujet de préoccupation. Nous devons tenir compte de ces contraintes, la qualité du dialogue que nos Parcs entretiennent en permanence avec les financeurs, et en premier lieu les régions est fondamentale. Je tiens aussi à rappeler, car nous l'avons exprimé à plusieurs reprises, que le développement du réseau des Parcs ne doit pas se faire au détriment des Parcs existants. Dans ce contexte, cette vigilance me semble d'autant plus importante.

Soulignons tout de même une bonne nouvelle, le maintien de la dotation aménités rurales, qui a même été revalorisée de 10 millions, passant à un total de 110 millions d'euros. Même si la question des communes non éligible n'a pas trouvé d'issue favorable à ce jour.

Point sur lequel nous nous accordons tous. La procédure de révision est devenue effroyablement complexe. Cet exercice qui est censé être un moment de ressourcement pour les territoires s'est transformé en calvaire. Pour le dire simplement, une révision de charte c'est beaucoup trop long (4 à 5 ans) et beaucoup trop cher (entre 400.00 et 500.000€). Nous ne pouvons plus nous le permettre. En 2024, la fédération, en étroit lien avec les services des régions et de l'État, a réalisé un diagnostic précis et systématique des nombreuses étapes qui jalonnent la procédure. Nous avons réalisé cet exercice avec beaucoup de rigueur. L'objectif était d'identifier des pistes qui permettraient d'améliorer l'efficacité du processus dans le cadre législatif et réglementaire existant. Nous avons identifié quelques solutions et nous continuons à travailler dessus. Mais le potentiel d'amélioration est nettement insuffisant. La fédération va par conséquent porter un chantier de réforme de la procédure de révision des chartes. Tous les 10 ans, nos Parcs remettent la charte sur l'ouvrage. Ce n'est pas un exercice qui vise simplement à affiner le document, à le réorienter ou simplement apporter les évolutions nécessaires suite à l'évolution du cadre réglementaire. Nous repartons quasiment à chaque fois d'une page blanche. Cette idée était sans doute louable il y a 40 ou 50 ans, mais elle ne colle plus à notre époque. Nous devons être plus agiles, sans perdre l'exigence liée au label. Une révision de charte n'est pas une création de Parc, ce sont deux exercices différents et cette différence doit davantage prendre corps dans la procédure. Nous avons besoin d'une réforme législative en profondeur. Ce chantier doit être conduit en solidarité entre le réseau des Parcs, les régions et l'État. Nous nous y emploierons en 2025, persuadés que nous pouvons nettement améliorer les choses sans toucher ni à l'ambition ni au prestige du classement en Parc naturel régional.

Autre temps marquant de l'année 2024, notre congrès qui s'est déroulé du 23 au 25 octobre dans le Parc naturel régional de la Narbonnaise en méditerranée et qui a accueilli près de 900 participants, un record. Merci encore au Parc, à son président qui s'est excusé aujourd'hui, à l'équipe du Parc et à la Région Occitanie. Leur accueil a été exceptionnel et cette édition restera dans les mémoires du réseau. Merci encore à vous.

En matière de communication, notre rôle est de faire connaître et rayonner les parcs auprès des différents publics. Dans cet objectif, nous donnons priorité à des collaborations nationales. L'année 2024 a ainsi été marquée par l'édition de l'ouvrage « J'explore la France » publié par Casterman. Paru le 4 septembre en librairie, cet ouvrage destiné aux 9-12 ans et à leur famille, met en perspective les enjeux de préservation de la biodiversité avec les réalités de nos territoires. L'agriculture, la gestion de la forêt, de l'eau, le lien entre architecture et biodiversité, les énergies, tous les thèmes qui font notre quotidien sont abordés dans cette petite encyclopédie. Ce livre relaie ainsi notre vision de la transition écologique, concrète, positive et mise en œuvre par les acteurs de nos territoires.

L'année a été dense sur tous les thèmes que nous traitons, au travers des 10 commissions. 27 nouveaux produits et services ont accès à la marque « Valeurs Parc naturel régional » portant à 2400 le nombre d'entreprises qui en bénéficient désormais. Nous travaillons actuellement à améliorer la valorisation de ces produits.

La Fédération est partenaire du projet national Life Biodiv'France porté par l'OFB qui va s'étaler sur la période de 2024 à 2031. Ce dispositif nous apporte une véritable bouffée d'oxygène, encore un grand merci à l'OFB de l'avoir porté. Notre fédération anime 7 projets autour de la biodiversité : énergies, entreprises, prairies, Natura 2000, familles à biodiversité positive, forêts, EVA. En 2024 nous avons été lauréats d'un appel à projet du Plan national alimentation pour le projet MIELLAT. C'est un projet qui nous tient à cœur. Selon nous, il est urgent de reconnecter les enjeux de l'agriculture avec ceux de l'alimentation. Nos parcs ont compris cela depuis longtemps et sont particulièrement actifs dans le domaine.

Comme vous le savez nous portons la mission inter réseau Natura 2000 qui fédère quatre têtes de réseaux, la fédération des conservatoires d'espaces naturels, réserves naturelles de France, Grands sites de France. Cette mission a pour objectif d'accroître l'ancrage de cette politique sur le terrain en favorisant son appropriation par les élus locaux. Nous développons cette mission en relation étroite avec les régions que je remercie, et grâce au soutien du ministère de la transition écologique. En 2024, nous avons organisé le deuxième congrès Natura 2000 dans le Parc naturel régional des Ballons des Vosges. Je crois que là aussi nous pouvons considérer que ça été une grande réussite. Merci au Parc et à la Région Grand Est d'avoir organisé l'accueil de cet événement.

Notre réseau reste un acteur important de l'aménagement du territoire. La force des Parcs réside dans leur capacité à accompagner les communes de la planification jusqu'à l'opérationnel. Nos projets de territoires contribuent à donner du sens aux choix que nous faisons concernant l'occupation et l'utilisation de l'espace. Cette contribution est précieuse en plein débat sur le ZAN. L'aménagement du territoire est à la croisée des enjeux de développement, de préservation de l'environnement et de l'évolution des paysages. La force des équipes de Parc c'est cette approche pluridisciplinaire qui permet d'apporter des réponses concrètes et adaptées aux élus locaux. Nous avons eu l'occasion d'illustrer cela auprès du directeur général de l'aménagement du logement et de la nature le 16 septembre dans le Parc du Gâtinais français. Je remercie encore une fois le Parc. Nous nous sommes également déplacés dans le Vorarlberg. Ce territoire Autrichien est un exemple mondial de la transition écologique. Une transition concrète, génératrice d'économie locale et qui renforce les liens entre ville et campagne. Une émission CO2 *mon amour* sur France inter a été consacrée à ce voyage d'étude.

Nous avons à cœur de multiplier les occasions d'échanges et de débat sur ces sujets grâce à notre réseau et à nos partenaires. Le séminaire sur l'adaptation au changement climatique

en Martinique a incontestablement constitué un temps fort de l'année 2024. Je comprends les interrogations et les réflexions que peuvent engendrer un tel déplacement. Mais nous avons deux Parcs dans les outre-mer qui font partie de notre beau réseau. Il se trouve que ces deux territoires sont particulièrement exposés au changement climatique. Mesurer sur place ces effets et voir la manière dont le Parc se saisit de ces enjeux est particulièrement enrichissant. La présence de ces deux Parcs dans notre réseau est une grande richesse. Je les salue tout particulièrement à l'occasion de cette assemblée générale.

Les Parcs naturels régionaux sont également attractifs à l'échelle internationale. Les sollicitations sont de plus en plus nombreuses. Nous avons clarifié notre stratégie et défini les coopérations prioritaires comme avec le Québec, le Brésil, le Mexique, ou la Guinée. Nous restons bien entendu ouverts aux autres pays et partenaires demandeurs. Nous avons ainsi accueilli 10 délégations étrangères en 2024 et je remercie les Parcs concernés pour leur mobilisation.

La place de la Fédération auprès des organismes nationaux et internationaux est appréciée et son savoir-faire attendu par les Parcs. Notre budget progresse depuis 2022.

Cette progression reflète la place de la fédération auprès des organismes nationaux et internationaux et la confiance qu'on nous accorde. Le life stratégique nature porté par l'OFB et dont nous sommes le premier bénéficiaire aura grandement contribué à cette progression. C'est une opportunité pour couvrir des champs d'actions pour lesquels nous sommes trop souvent à court de moyens d'animation. Mais cette progression ne doit pas masquer les fragilités potentielles. Nous gérons les moyens financiers de la fédération en étant pleinement conscients du contexte budgétaire contraint dans lequel nous entrons durablement. Notre trésorier que je remercie, notre secrétaire générale, Sylvie Gauchet ainsi que l'ensemble du Bureau y veillent et je les en remercie.

Ce rapport moral est l'occasion pour moi de remercier les membres du Bureau (je vais leur demander de se lever). Avec une réunion par mois, le rythme de réunion du Bureau est soutenu. Et malgré cela nous n'avons jamais eu de problème de quorum. Merci à vous chers membres de notre Bureau pour votre assiduité, pour la qualité des débats et le regard que vous portez sur le réseau et sur notre fédération.

Et bien entendu, notre fédération ne serait rien sans son équipe, qui s'est assez considérablement renforcée ces dernières années. 2024 a aussi été l'occasion de fêter le départ à la retraite d'une de nos assistantes, Valérie Petel, après presque 25 ans de services au sein de la fédération. Notre équipe compte désormais 31 personnes, un peu moins en équivalent temps plein, à cela s'ajoutent quelques appuis des Parcs ou de l'IPAMAC sur différentes missions.

J'aimerais terminer ce bilan moral en les remerciant pour leur engagement et leur investissement au service du réseau. Ils portent leurs missions avec la même passion que l'ensemble des collaborateurs qui font la richesse des Parcs.

Je vous remercie

Discussion :

Philippe Gamen fait part de son expérience depuis 1 an de travail à la Fédération.

Passation pour le prochain Congrès 2026 qui se déroulera dans le Parc de Lorraine :

Le Parc de Lorraine est situé sur le département de la Moselle (sud). **Jérôme End**, président du Parc. Le Parc bénéficie du soutien de la région et la manifestation fera l'objet d'un partenariat avec la Ville de Metz.

Délibération

Le rapport moral du Président est adopté à l'unanimité

3. Renouvellement des collèges 1 et 4 au Bureau

Chaque Collège réuni pendant l'Assemblée générale propose de désigner au Bureau les personnes suivantes :

- Collège 1 (Parcs) : **Dominique Escaron**, président du Parc de Chartreuse
- Collège 4 (associations de partenaires) : **Aurélien Sautière**, directeur de FSC France
- Collège 3 (associations nationales d'élus) : **Denise Leiboff**, présidente de la FNCP

Délibération

Les désignations au Bureau sont adoptées à l'unanimité.

4. Bilan d'activités 2024

RAPPORT 4 : Rapport d'activités 2024

Le bilan d'activités par commission est présenté par **Eric Brua**

• **Institutionnel**

- L'équipe de la Fédération a poursuivi les travaux de réhabilitation de ses locaux notamment de la grande salle de réunion
- Le Groupe des Directeurs s'est réuni en séminaire dans le Parc des Boucles de la Seine normande
- Modification des statuts de la Fédération et élection de Philippe Gamen en tant que président délégué
- Le Bureau s'est mobilisé sur 8 renouvellements de chartes, 2 avis d'opportunité et 1 avis final pour la création du Parc de la Vallée de la Rance Côte d'Émeraude

• **CORP, présidé par François Mitteault**

- Coordination d'une étude préparatoire consacrée au thème du Congrès des Parcs.
- Préparation d'une note introductive pour le Congrès des Parcs
- Réunion annuelle des présidents de Conseils scientifiques avec 58 participants
- Organisation de deux réunions du CORP

• **Communication, présidé par Catherine Marlas**

- Parution de l'ouvrage « J'explore la France » avec les éditions Casterman avec la commission Vie culturelle
- Audit sur la communication numérique de la Fédération
- Envoi de 10 éditions de la Newsletter à 3000 contacts
- Organisation du congrès des Parcs avec l'équipe du Parc de la Narbonnaise en Méditerranée

• **Chartes et syndicats mixtes, présidé par Laurent Marting**

- 11 visites de Parcs en révision et projets de Parcs et 9 avis ont été réalisés
 - Réalisation d'une frise chronologique illustrée de la procédure de révision
 - EVA : un financement a été obtenu pour le projet EVA via le LIFE BIODIV'FRANCE
 - Organisation d'un séminaire dédié aux systèmes d'informations géographiques dans le Parc du Vercors
 - Création d'un observatoire des Parcs avec la réalisation des premières fiches thématiques
- **Europe et International, présidé par Sophie Tubiana**
 - Poursuite et développement du Projet Coop'R avec l'Association Internationale des Régions Francophones
 - Accueil d'une délégation d'élus et de techniciens de 16 collectivités africaines au Congrès des Parcs
 - Lancement du Projet PROT'AIR avec 5 PNR dont l'objectif est de valoriser l'agriculture familiale en lien avec le tourisme durable au Brésil
 - Élection de Sabrina Caire, VP du Parc du Luberon au Conseil d'administration d'EUROPARC
- **Biodiversité et gestion de l'espace, présidé par Michel Garcia**
 - LIFE BIODIV'France : forte montée en capacité d'animation au sein de la Fédération sur l'enjeu Biodiversité
 - Publication d'un guide en partenariat avec l'ANCT "une fréquentation respectueuse de la biodiversité dans les Parcs »
 - Partenariat pour 3 ans entre l'OFB et la Fédération sur les collectivités et biodiversité
 - Deuxième congrès national des élus Natura 2000 avec 200 participants
 - Conception d'un guide pratique pour les élus Natura 2000 (sortie en 2025)
- **Marque commerciale, présidé par Éric Provost**
 - Construction de la nouvelle stratégie de déploiement de la Marque
 - 100^e réunion de la commission Marque au Sénat
 - 3 voyages d'influenceurs dans 3 Parcs et 2 nouveaux podcasts
 - 27 nouveaux produits ont été validés et bénéficient de la Marque
- **Économie et tourisme présidé par Michel Gros**
 - Finalisation de la stratégie de communication de « Destination Parcs »
 - Lancement de la construction de la plateforme numérique
 - Nouvelle convention de partenariat avec la Fédération française de Vélo
 - Concours « innover à la campagne » remise des prix à Paris en présence de la ministre chargée de la Ruralité, Françoise Gatel
- **Agriculture et alimentation, présidée par Patricia Poupart**
 - Redéfinition des axes prioritaires de la commission avec Patricia Poupart, nouvelle présidente
 - La Fédération, lauréate d'un appel à projet dans le cadre du Programme national pour l'alimentation
 - Poursuite de la coopération décentralisée avec le Québec
 - Participation à la 1^{ère} édition du stand Pastoralisme au Sommet de l'élevage

- Mise en ligne de l'Observatoire de l'agroécologie et de l'alimentation des Parcs
- **Forêt présidé par Jacques Charron**
 - Lancement LIFE BIODIV'France pour une meilleure prise en compte de la biodiversité dans la gestion forestière
 - Contribution à la rédaction d'un guide d'intégration du risque incendie dans les documents de gestion des aires protégées
 - Finalisation de l'application numérique pour l'animation de marteloscopes
 - Signature d'une convention de partenariat avec FSC France
- **Urbanisme, paysage, climat, énergie, présidé par Philippe Gamen**
 - Voyage d'étude en Vorarlberg, région autrichienne, avec une délégation de 28 personnes
 - Organisation de 10 webinaires sur le paysage et l'urbanisme
 - 4 nouveaux films sur sa chaîne « Inventer demain »
 - Réalisation d'une enquête sur la place de l'adaptation dans les actions et stratégies des Parcs
 - Nouvelle convention avec l'ADEME
 - Engagement d'un partenariat avec l'ANAH
- **Vie culturelle, social, éducation, présidé par Jean-Jacques Boussaingault**
 - Parution du livre jeunesse « J'explore la France » éditions Casterman avec la commission Communication
 - Restitution de la création musicale « l'air de l'eau » dans le Parc de la Brenne
 - Séminaire technique « culture et éducation » dans le Parc de la Sainte Baume
 - Formation « Impliquer les habitants dans l'action des Parcs » au siège du CNFPT

Discussion :

Catherine Marlas intervient pour revenir sur la réflexion sur la procédure de révision des chartes. Dans la région Occitanie, il y a 3 Parcs en révision et qui mobilisent beaucoup de financement, donc les autres Parcs en subissent les conséquences dans leur programme d'actions. Il ne faut pas brader les procédures de révision mais il faut arriver à faire des économies.

Le Président répond qu'il est prévu d'en débattre pendant les Universités d'été du 3 et 4 juillet dans le Parc du Massif des Bauges.
Il faut réinterroger le modèle de procédure et redéfinir des critères.

Michel Delmas (RNF) : salue la qualité des relations et le travail en commun fait avec la conférence des aires protégées.

Le Président soumet aux voix le rapport moral et le bilan d'activités 2024

Délibération

Le bilan d'activités 2024 est adopté à l'unanimité

5. Comptes et bilans 2024, par Jean Mangion, Trésorier, vice-président chargé des finances

RAPPORT n°5 et annexes :

- Comptes et bilans 2024
- Délibération

Les comptes qui vous sont présentés ont été arrêtés par le Bureau de la Fédération le 27 février 2025, et contrôlés par le Commissaire aux comptes, Brice Rogir.

Notre projet de budget 2025 s'inscrit dans un environnement économique complexe marqué par l'inflation, la hausse des taux d'intérêt et de nombreuses incertitudes géopolitiques et climatiques majeures.

Depuis 2020, nous vivons une succession de crises :

- COVID,
- Explosion des prix de l'énergie, des biens et des services,
- Remontée des taux,
- Bouleversement de la fiscalité locale,
- Catastrophes naturelles,
- Incertitude politique en France et dans le monde,
- Tarifs douaniers en hausse,
- Recul du commerce mondial.

J'arrêterai là pour ne pas vous déprimer plus que nécessaire, vu ce contexte.

L'OCDE prévoit un scénario économique résilient avec des incertitudes sur les perspectives, une hausse de l'inflation, un ralentissement de l'activité économique, un commerce mondial protectionniste, des politiques en repli sur soi.

- La croissance devrait cependant rester stable.
- L'inflation devrait poursuivre son repli.
- Le crédit devrait se resserrer.
- La pénurie de main d'œuvre rester prononcée.
- La croissance de la consommation privée doit rester atone.
- Et la France devrait devenir le plus gros emprunteur de la zone Euro : 340 milliards d'euros devraient être levés en 2025.

Cela a de lourdes conséquences pour nous à travers l'évolution des finances publiques :

- Tel le lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités,
- Le gel des fractions TVA affecté aux collectivités locales,
- La réduction du Fonds Vert et de la DSIL,
- La DGF gelée,
- L'augmentation de la CNRACL et de l'URSSAF,
- Et des recettes fiscales revalorisées : taxes d'habitation, des ordures ménagères, et foncière.

Vous devez vous demander pourquoi nous dit-il tout cela ?

Et bien, tout simplement pour que vous vous réjouissiez, et éventuellement, que vous applaudissiez à ce qui peut apparaître comme une incroyable nouvelle dans ce contexte mondial et national morose : la Fédération des Parcs naturels régionaux de France a un résultat positif sur ses comptes 2024 de 247.631 euros. En effet, notre institution a eu une

croissance d'activité financière en recettes et dépenses. Ainsi, grâce à ce résultat, nous reconstituons nos fonds propres et notre trésorerie qui a été sollicitée pour les travaux.

L'origine de ce résultat est uniquement due donc :

- A des amortissements de locaux moins importants que prévu,
- A une activité conduite de manière économe,
- A des recettes supplémentaires,
- Et à un décalage de certaines actions pluriannuelles sur 2025 qui a limité la mobilisation de notre autofinancement, qui reste donc, non consommé.

Je pourrai arrêter là mon propos, chers Présidents, mais je vois que tout le monde en redemande, je vais donc vous donner quelques chiffres.

Les produits totaux s'élèvent à 4 211 617 €, et les charges à 3 963 986 €. Les produits sont en augmentation de 17% et les charges de 14% par rapport à 2023. Le taux de réalisation par rapport au budget prévisionnel est de **91%**. Il est en légère progression par rapport à l'an dernier ce qui est très satisfaisant.

Le résultat est donc positif avec 247 631 €.

Comme l'an dernier ce chiffre reflète la dynamique de l'activité et la bonne santé financière de la Fédération. C'est une excellente nouvelle dans le contexte d'incertitudes et de restrictions budgétaires.

Si l'on entre dans le détail du bilan :

Le bilan 2024 comme celui de 2022 et 2023 est marqué par les travaux dans les locaux acquis en 2021.

- L'exercice 2024 est la première année d'amortissement des investissements.
- Nos emprunts pour les locaux s'élèvent au 31 décembre à 3 489 378 €. Ils sont en légère baisse du fait des remboursements mensuels.
- L'actif immobilisé augmente de 397 K€ et surtout les créances de 983 K€, en raison de l'enregistrement des conventions pluriannuelles.

Je tiens à souligner plusieurs autres éléments du bilan :

- Les **disponibilités** en fin d'année s'élèvent à 2 362 221 €. Ce chiffre est similaire à 2023. Il est élevé en fin d'exercice compte tenu des flux importants sur la période. Globalement les disponibilités fluctuent sur plus 1 million d'euros en cours de l'exercice. Il faut retenir qu'elles sont actuellement suffisantes pour assurer les besoins de trésorerie, sans que nous ayons besoin de souscrire un emprunt.
- Les **produits constatés d'avance** sont de 1 840 468 € en 2024. Ils sont en forte croissance par rapport à 2023 (x2,2) en raison de nos nombreuses conventions financières pluriannuelles.
- Les **fonds dédiés** (=reports) s'élèvent à 125 881 €. Ils augmentent également en raison de la mise en œuvre progressive au cours du 2^e semestre du programme LIFE BIODIV'France et du décalage de certaines actions sur 2025.
- Le **provisionnement des risques** représente 64 043 € en 2024. Les risques se cumulent annuellement sur les cinq dernières années et se portent à 233 604 €.
- Les **provisions pour charges** correspondent à la provision des indemnités de fin de carrière. Elles sont de 297 509 € et progressent avec l'effectif.

Si l'on regarde dans le détail l'évolution des recettes et des dépenses :

- Les cotisations représentent au total 1 241 737 €, soit 29% des produits.
- Les subventions de nos partenaires sont en hausse pour la quatrième année consécutive. Nous avons bénéficié en 2024 de 43 conventions financières, dont 72% sont pluriannuelles.
- Les subventions représentent 50 % de nos recettes dont 2,37 % de subventions européennes avec le programme Life. Les recettes liées aux partenariats avec les associations et entreprises 5 %, les contrats de prestations sont en légère augmentation, mais restent marginaux avec 1%.
- Les charges sont relativement stables dans leur ensemble, à l'exception des salaires et charges sociales qui évoluent avec l'augmentation de l'effectif et une réévaluation des rémunérations dû à l'inflation.
- Les charges liées aux locaux se portent à 185 000 € dont 127 831 € pour l'amortissement, auquel s'ajoutent les charges de copropriété, les taxes foncières, le cout de l'emprunt et des fluides. Pour comparaison cette somme reste inférieure aux couts des loyers et charges des anciens locaux de la rue Christiani qui étaient de 203 600 € en 2020. C'était un objectif financier lors de l'achat en 2021 que nous sommes heureux d'avoir tenu.

Le programme d'actions été conduit conformément à nos objectifs et aux engagement pris auprès de nos partenaires financiers. Je remercie en particulier les Parcs, les Régions, le ministère en charge de l'environnement et tous nos partenaires, de nous avoir fait confiance.

En conclusion, 2024 confirme une croissance de l'activité financière avec + 18% en 3 ans. Cette évolution se traduit dans le volume d'actions conduites, dans le nombre croissant de conventions financières (elles sont passées de 27 en 2022 à 43 en 2024), et dans la taille de l'équipe technique qui compte 30 personnes actuellement.

Je m'en félicite car cela témoigne de la bonne santé de la Fédération, mais cela amène aussi de la complexité dans la gestion, des besoins de trésorerie, et donc une vigilance financière accrue. Cependant, notre résultat reste conjoncturel. Il faut donc rester vigilant.

Je laisse maintenant la parole à Michaël.

Le Président et le Trésorier remercient Sylvie Gauchet et Christine Rosse

6. Rapport de Brice Rogir, commissaire aux comptes, sur les comptes 2024 et les conventions réglementées

Rapport n°5 et annexes :

- Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes 2024
- Rapport du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **FEDERATION DES PARCS NATURELS REGIONAUX DE FRANCE** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport :

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre **rapport sur les conventions réglementées**.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

En application de l'article R.612-7 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L.612-5 du Code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

- Rémunération versée au Président délégué

Objet : Rémunération versée au Président délégué de votre association à partir du 4 avril, soumise au rapport de l'article L.612-5 du Code de commerce, et dans les conditions de l'article 261 paragraphe 7-1°-d du Code général des impôts.

Pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 3 avril 2024, il a été versé une indemnité mensuelle brute au titre des fonctions de mandataire social au Président délégué, dans la limite des ¾ du SMIC.

Personne concernée : Monsieur Philippe GAMEN Président de votre Association

Effet :

- La rémunération brute allouée au Président Délégué de votre association, pour la période du 4 avril 2024 au 31 décembre 2024, au titre de l'article 261 paragraphe 7-1°-d du Code général des impôts, s'élève à 27.830,44 €.
- Les indemnités brutes versées pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 3 avril 2024 s'élèvent au total à 4.156,38 €.

Discussion :

Pas de questions, ni interventions.

Délibération

L'assemblée générale

- **approuve les comptes 2024 : adoptée à l'unanimité**
- **affecte le résultat de 247 631 € aux fonds propres sans droit de reprise : adoptée à l'unanimité**

7. Programme d'activités 2025, présenté par les présidentes et présidents de commission

RAPPORT n°7 : Programme d'actions 2025

• Institutionnel

- Animation des instances statutaires
- Représentation dans les instances nationales,
- Participation aux comités de pilotage de politiques publiques, construction
- et animation des partenariats publics
- Consolidations des liens avec les Collectivités, suivi des politiques territoriales
- Veille juridique et contributions législatives et réglementaires
- Organisation des Universités d'été 2025 dans le Parc du Massif des Bauges

• CORP, présenté par François Mitteault, Président du CORP

En 2025, la Fédération poursuit deux dynamiques complémentaires au service de la recherche, de la prospective et de l'expérimentation dans les Parcs naturels régionaux :

l'animation du CORP, espace de réflexion scientifique et de mise en réseau des conseils scientifiques, et un dispositif de transfert d'initiatives territoriales innovantes, soutenu par la Caisse des Dépôts (CDC).

En 2025, le CORP animera deux réunions plénières et poursuivra ses travaux sur les grands sujets de la Fédération, tels que l'évolution des chartes ou le "droit à la nature". Il participera à la préparation du congrès 2026. Un webinaire sous forme de controverse est prévu autour de la place du domestique et du sauvage dans les PNR.

Le CORP jouera également un rôle actif dans la mise en réseau des conseils scientifiques, avec l'organisation d'une rencontre annuelle des présidents, la diffusion des productions via une base de données partagée et le suivi des coopérations avec les institutions de recherche.

En 2025, trois projets engagés en 2023-2024 parachèvent leurs actions en lien étroit avec leur conseil scientifique :

- Le PNR de Brière, le PNR des Monts d'Ardèche et le MNHN poursuivent les travaux d'animation menés en janvier autour d'ateliers prospectifs et de jeux de simulation sur le devenir des territoires.
- Le PNR de Chartreuse finalise le projet CONCERT'EAU sur la gestion concertée de l'eau, avec l'élaboration d'un guide méthodologique pour les territoires.
- Le PNR des Vosges du Nord, en lien avec les EPCI, développe une démarche territoriale autour de la mise en œuvre du ZAN (zéro artificialisation nette).

Deux nouveaux projets débutent en 2025 :

- Le PNR des Baronnies provençales initie un projet sur l'innovation territoriale, explorant les conditions de diffusion et d'adaptation des solutions de transition.
- Les PNR du Haut-Jura et du Doubs Horloger lancent un projet commun sur les îlots de fraîcheur forestiers, en lien avec le changement climatique et l'urbanisme durable.
- Par ailleurs, le PNR Normandie-Maine, dans le cadre du projet sur la modélisation climatique à échelle fine, a mis en place un outil de transfert à destination des EPCI et des autres PNR normands. Cet outil vise à faciliter l'appropriation locale des projections climatiques et leur intégration dans les politiques d'aménagement.
- L'ensemble de ces projets est conduit en lien direct avec les conseils scientifiques des Parcs, assurant un ancrage dans les réalités locales et une rigueur méthodologique. Ils illustrent la capacité du réseau des PNR à innover collectivement, à transférer les savoirs et à outiller les territoires pour les transitions.

Pour mémoire :

Président : François Mitteau,
Suivi Fédération : France Drugmant,
Assistante : Anne Le Garrec

• **Communication, présenté par Catherine Marlas, présidente**

L'action en communication de la Fédération de Parcs s'appuie sur la stratégie de communication 2021-2025 qui a déterminé nos objectifs et cibles :

- être reconnu comme un partenaire clé des décideurs politiques
- réaffirmer le modèle Parc naturel régional, auprès de cibles grand public prioritaires que sont les consom'acteurs (Valeurs Parc) et les touristes (Destination Parcs)
- engager l'ensemble des parties prenantes internes aux parcs – en particulier les élus, cible prioritaire - pour renforcer le poids du collectif.

L'année sera marquée par l'accompagnement de la mise en ligne de la **plateforme « Destination Parcs »** qui constituera un temps fort. Cette mise en ligne aura des incidences

sur les outils numériques de la Fédération. En lien, un grand chantier est également prévu cette année : la **refonte du site Internet** qui s'étalera jusqu'en 2026.

En parallèle nous poursuivrons nos chantiers habituels :

- L'animation du réseau des chargés de mission communication et l'organisation de 2 commissions communication et d'un séminaire communication dans le Parc de l'Avesnois
- La mise en place d'un webinaire sur la charte graphique nationale, webinaire qui a vocation à devenir annuel
- La parution de deux numéros du magazine Parcs,
- Communication événementielle le Salon international de l'Agriculture avec la remise des prix du Concours des Pratiques Agro-écologiques, la Fête de la nature en mai, le Tour de France.
- La préparation du prochain Congrès 2026.
- Et bien sûr nous maintenons notre activité sur les réseaux sociaux Facebook, LinkedIn et YouTube, sans X que nous avons quitté l'an dernier sur décision du Bureau.

Pour mémoire :

Présidente : Catherine Marlas (Causses du Quercy)

Vices-Présidents : Vincent Dedieu (Landes de Gascogne), Dominique Santoni (Luberon)

Directeur référent : Yvon Brunelle (Avesnois)

Directrices participantes : Emmanuelle Guilmault (Gâtinais français), Céline Davril-Bavois (Ardennes)

Le pôle communication de la Fédération

Olivier André, Nathalie Streib

Assistés de Dominique Vespuce

Appuyés pour les relations presse par Pierre Paul Castelli

En très étroite collaboration avec Melanie Da Cuhna pour le marketing territorial

• **Chartes et Syndicats mixtes, présenté par Philippe Gamen, en l'absence de Laurent Marting, président**

Le programme d'activités de 2025 poursuit la direction prise les deux années précédentes. 4 réunions de la Commission chartes et syndicats mixtes sont programmées, dont 1 en présentiel.

Concernant les chartes en création et en révision, au-delà des avis qui nous mobilisent beaucoup, notre objectif est d'apporter un appui au réseau, aux services des régions et de l'Etat le plus en amont possible

- 11 avis sur projet de charte seront rendus et 9 visites sont prévues
- 1 réunion par mois d'échanges autour de la procédure de révision : les Cafés de rêv'
- Différents webinaires thématiques seront organisés (sur le plan de Parc, les ressources du sous-sol, sur l'intégration des énergies renouvelables)

Concernant le logiciel EVA, que nous portons pour le compte des PNR, parcs nationaux, et Parcs marins en partenariat avec l'OFB :

- Nous poursuivrons les actions de renforcement de l'utilisation du logiciel par la création d'un module de formation en ligne
- Le renforcer des performances du logiciel, sa mise à niveau technique afin de gagner en performance, sécurité et longévité

Sur la thématique de l'évaluation :

- 3 réunions de la Communauté évaluation sont prévues dans l'année dont 1 en présentiel
- Des Webinaires thématiques seront organisés : webinaire express de sensibilisation des élus à l'évaluation. A ce titre nous essayons de toucher d'avantage les élus. Vendredi dernier le deuxième webinaire à destination des élus a été organisé.
- Poursuite de l'accompagnement individuel des Parcs qui le sollicitent

Concernant la géomatique(SIG) : Nous poursuivrons l'animation du réseau des géomaticiens des Parcs « GéoPNR » : groupe animé par Gabriel Hirleman (PNR Vosges du Nord) et Pascal Lambert (PNR Oise Pays de France) et l'organisation d'un séminaire d'échange annuel dans le Parc du Périgord-Limousin

Concernant les syndicats mixtes : Nous poursuivrons de l'accompagnement individuel des Parcs en apportant notre expertise sur le fonctionnement des syndicats mixtes s'appuyant sur le Guide des syndicats mixtes de PNR qui est régulièrement mis à jour. A noter que les responsable administratifs et financiers échangent une fois par mois sous forme de courts webinaires. Ces échanges techniques permettent aux uns et aux autres de gagner beaucoup de temps.

Pour mémoire :

Président : Laurent Marting (Normandie Maine)

Vices Présidents : Benoit Baranger (Loire Anjou Touraine), Dominique Escaron (Chartreuse)

Directeurs référents : Emmanuelle Guilmault (Gâtinais Français), Sébastien Desanlis (Baie de Somme Picardie Maritime) avec des référents spécifiques sur l'évaluation : Emmanuelle Guilmault (Gâtinais français), sur les questions géomatiques : Artur Fatela (Chartreuse)

Suivi FPNRF : Sylvie Gauchet, Anais Tessore, Fabien Hugault, Léa Roumazeilles

Assistante : Anne Le Garrec

- **Marque, présenté par Eric Provost, président**

Suite à la création de la marque commune Valeurs Parc naturel régional, nous avons lancé un plan national pour son déploiement grâce à une contribution des Parcs. Compte tenu de son caractère promotionnel, le plan se conçoit et se met en œuvre en lien avec la commission « Communication » de la Fédération. Depuis 2017, nous avons mobilisé de plus en plus de Parcs, d'entreprises et de partenaires :

Valeurs Parc, ça veut dire quoi :

. 50 Parcs engagés dans la marque (sur 58). Les ¾ qui marquent le font dans la cadre d'approches territoriales car ils le font sur au moins 2 des 3 domaines (agri/tourisme/artisanat).

. Plus de 500 marquages ont été validés par la commission nationale depuis 1997. Depuis la création de la marque commune plus de 200 marquages nouveaux validés.

. Le nombre de bénéficiaires (aujourd'hui près de 2400) a régulièrement augmenté depuis la création de la marque commune (+ 30% depuis 6 ans). Alors que le nombre de marquages est équivalent entre agriculture et tourisme, il y a 2 fois plus de prestataires touristiques marqués (1500) par rapport aux agriculteurs marqués (750) et 160 artisans.

Animation et dynamique de Valeurs Parc

. En moyenne, un Parc mobilise 2,5 chargés de mission sur l'animation de la marque (pour un total de 0,6 ETP. A la dimension du réseau, la marque mobilise 125 chargés de mission
. 70% des Parcs marquent au moins 2 domaines d'activité : agriculture, tourisme, artisanat (1/3 les 3).
. Le rythme de marquage a doublé entre la période 1997-2016 (ancienne marque) et celle 2017-2024 (marque commune) pour atteindre 40 marquages/an.

Ce plan de déploiement comprend des actions de coordination et d'accompagnement des Parcs et des actions de marketing et communication. Depuis 2020, celui-ci s'est largement traduit par une orientation affirmée en matière de communication numérique. Après réalisation d'un bilan de ce programme, nous avons élaboré un nouveau plan de communication quinquennal. Il s'inscrit dans le cadre de la stratégie de marketing touristique et de communication inspirante que nous engageons en direction du grand public de visiteurs dans laquelle Valeurs Parc constitue un fondement de leur stratégie de promotion d'une destination à vivre et la marque de garantie en lien avec les entrepreneurs engagés partageant les mêmes valeurs contractuellement auprès des Parcs.

La marque a été précurseur car elle a été le premier vecteur d'inspiration du grand public dans le but de consolider une communauté de gens intéressés par les Parcs à la dimension du réseau s'appuyant sur des contenus numériques créés auprès des entreprises bénéficiaires. Concrètement, le plan de communication s'articulera autour notamment de la plateforme Destination Parcs grâce à :

La création de nouveaux contenus

Via des collaborations durables avec des photographes et vidéastes locaux pour plus de contenus audios, photos, podcasts et courtes vidéos mais aussi accompagnement des Parcs à la mise en place d'une bibliothèque de contenus

L'alimentation de réseaux sociaux

Renforcement dans le cadre d'une animation de réseau encore plus internalisée et d'une communication notamment sur Facebook et Instagram (2 pages FPNRF)

Des partenariats nationaux avec médias TV/radio et opérateurs relais (partenaires institutionnels nationaux, agences de voyages...)

Une politique événementielle grâce notamment à la poursuite d'opérations de type « Grand Pique-nique des Parcs » avec action sur les réseaux sociaux et campagne de promotion et renforcement du kit de communication et de supports de communication à l'effigie de la marque

Enfin, **l'animation nationale de la marque** auprès des Parcs se poursuivra par l'aide aux projets de marquage, la mise en place d'un programme de formation/échange, la création de nouveaux référentiels.

Pour mémoire :

Président : Eric Provost (Brière)

Vice-Présidents : Benjamin Demailly (Président PNR Vexin Français), Pierre Dishinger (Haut Jura)

Directeurs référents : Olivier Claude (Ballons des Vosges), Ken Reyna (Mont-Ventoux).

Suivi FPNRF : Stéphane Adam

Assistante : Dominique Vespuce

Discussion :

Le Président : La Ministre Genevard a annoncé au Sénat des évolutions dans la loi Egalim et qu'un amendement avait été déposé pour intégrer la marque Parc dans la loi Egalim.

- **Biodiversité et gestion de l'espace, présenté par Michel Garcia, président**

Les indicateurs sur la biodiversité, au niveau planétaire, comme au niveau national, continuent malheureusement à ne pas être bons. Nous connaissons les facteurs qui expliquent cette érosion de la biodiversité. Les acteurs publics, les entreprises et les citoyens peuvent agir pour inverser la courbe, notamment à l'échelle locale. Dans les Parcs, existe un foisonnement d'initiatives pour préserver le patrimoine naturel local et pour que l'enjeu de la préservation de la biodiversité soit pris en compte dans l'ensemble des domaines d'actions, qu'il s'agisse de l'agriculture, la sylviculture, l'urbanisme, le tourisme, les politiques énergétiques et de santé, la gestion de l'eau et celle des risques naturels, etc.

Face à ce défi, en 2025, la Fédération continuera à apporter des contributions aux principales politiques publiques nationales, en cours d'élaboration, de mise en œuvre ou de révision, qu'il s'agisse de la stratégie biodiversité, de la stratégie pour les aires protégées, du plan « Loup et activités d'élevage » ou du plan « pollinisateurs ». Nous continuerons aussi à suivre l'actualité législative et réglementaire, par exemple ce qui se joue actuellement sur les zones humides, les crédits biodiversité, le développement des zones de protection forte ou la prise en compte de la biodiversité et des paysages dans la gestion du risque incendie de forêt et de végétation.

En inter-réseaux, nous allons poursuivre notre animation des élus impliqués dans le réseau Natura 2000, avec notamment la sortie d'un guide pratique, la réalisation d'un diagnostic des initiatives d'accompagnement des élus qui nous permettra de rédiger une stratégie nationale sur 5 ans et l'apport de contributions à la déclinaison nationale du règlement européen, adopté à l'été 2024, sur la restauration de la nature.

Grâce au soutien de l'Office français de la biodiversité et du ministère en charge de la Transition écologique, nous allons pouvoir renforcer notre animation sur la dotation pour les aménités rurales, dont bénéficiaient 90 % des communes en territoire Parc l'année dernière. Nous allons aussi renforcer notre animation sur des dispositifs de l'OFB comme les Atlas de la biodiversité communale. Nous envisageons de faire de même sur la trame verte et bleue. Encore grâce au soutien de l'OFB et du ministère, mais aussi de l'Union européenne via le LIFE BIODIV'FRANCE, nous allons pouvoir créer les conditions d'une diffusion progressive du Défi familles à biodiversité positive dans et hors des Parcs et capitaliser sur 4 années d'expérimentation du Défi. 9 Parcs vont animer le Défi en 2025, dont 2 pour la 1^{ère} fois.

Le LIFE BIODIV'FRANCE va nous permettre également de monter en puissance sur la prise en compte de la biodiversité dans les entreprises des Parcs, sur les liens biodiversité/énergie, biodiversité/forêt et biodiversité/prairies, en plus de son soutien à Natura 2000 et au Défi familles à biodiversité positive.

Le séminaire Biodiversité, qui aura lieu du 30 juin au 2 juillet dans le Parc de Millevaches en Limousin, sera l'occasion d'approfondir une série de thématiques, de partager les réussites des différents Parcs et de découvrir les actions innovantes du Parc de Millevaches en Limousin.

Nous allons poursuivre notre travail sur le loup. Un 1^{er} séminaire, consacré au sujet, s'est tenu à Saint-Chamond les 13 et 14 février a permis des échanges entre tous les Parcs concernés, mais aussi avec ceux qui se préparent à l'arrivée du grand prédateur. Enfin, la biodiversité est au cœur des partenariats que nous avons avec des entreprises, notamment RTE et NaTran, anciennement GRTgaz.

Pour mémoire

Président de commission : Michel Garcia, (Pyrénées catalanes)

Vice-président : Pascal Duforestel, (Marais poitevin)

Directeurs référents : Clothilde Duhayon (Corbières-Fenouillèdes) et Fabrice Chateau (Périgord-Limousin)

Suivi FPNRF : Thierry Mougey, Aurélie Philippeau

Assistante : Dominique Vespuce

- **Agriculture et alimentation, présenté par Jacques Adenot, vice-président en l'absence de Patricia Poupart, présidente**

L'année 2024 a été marquée par une crise agricole sans précédent. Au-delà du malaise exprimé, elle nous interroge sur nos responsabilités collectives : comment soutenir ceux qui cultivent nos territoires, tout en poursuivant la transition écologique à laquelle nous sommes engagés ? Les Parcs ont une réponse : le dialogue, le terrain, le temps long. Refuser les oppositions stériles, chercher les équilibres, construire des solutions

En 2025, la Commission Agriculture & Alimentation poursuivra cette démarche avec trois priorités :

- Partager les solutions de terrain
- Soutenir les agriculteurs et les dynamiques locales
- Faire entendre la voix des Parcs, du local à l'international

Quelques actions phares pour servir ces objectifs :

- **Un séminaire dans le PNR du Haut-Languedoc : se rencontrer et se projeter**
 - o Organisé en mai, ce séminaire réunira agriculteurs, élus, techniciens et partenaires pour échanger sur trois grands thèmes :
 - o Prendre en compte le changement climatique dans l'évolution des exploitations
 - o Garantir une alimentation locale et de qualité, accessible à tous
 - o Préserver les prairies, essentielles à l'élevage, à la biodiversité et à la ressource en eau
- Ce temps fort marquera aussi le lancement d'une "**Task Force inter-Parcs**", pour porter une parole collective sur les prairies, notamment au niveau européen.
- La **thématique des prairies** sera également animée par le réseau naissant du programme Life Biodiv'Prairies, rassemblant des acteurs engagés sur le terrain. Un accent particulier sera mis sur le pastoralisme, en vue de l'année internationale prévue en 2026.
- Le **projet MIELLAT** réunira plusieurs Parcs autour d'un objectif commun : partager les bonnes pratiques pour mieux manger local.
- Lancé en 2024, l'**Observatoire de l'agroécologie** et de l'alimentation livrera ses premières analyses.

- La Commission continuera d'avancer en lien avec les autres commissions sur les grands sujets transversaux : **foncier, eau, alimentation, énergie avec un focus sur l'agrivoltaïsme ...**

Face au développement des installations photovoltaïques sur terres agricoles, la Fédération souhaite en effet apporter une réponse construite et nuancée sur ce sujet : Partager les bonnes pratiques entre territoires, et veiller à la cohérence avec les chartes des Parcs

Enfin côté partenariat au-delà nos partenariats confortés avec notamment l'INAO, la FNAB ou le CORAM, une **nouvelle convention avec Chambres d'agriculture France** est en préparation, pour renforcer la collaboration et créer des passerelles entre nos réseaux.

Pour mémoire :

Présidente : Patricia Poupart – PNR Baie de Somme Picardie maritime

Vice-présidents : Jacques Adenot – PNR du Vercors ; Jean Valadier – PNR de l'Aubrac

Directeurs référents : François Charlet – PNR Caps et Marais d'Opale ; Olivier Guiard – PNR Aubrac

Suivi FPNRF : France Drugmant, Florence Moesch et Océane Cébollada

Assistante : Dominique Vespuce

- **Europe et international, présenté par Philippe Gamen en l'absence de Sophie Tubiana, présidente**

L'année 2025 marque une nouvelle phase d'engagement des Parcs naturels régionaux à l'international, avec une intensification du plaidoyer européen, le renforcement des coopérations transfrontalières et le développement de projets majeurs en Amérique latine et en Afrique.

Face à des enjeux environnementaux et géopolitiques de plus en plus interdépendants, Le modèle parc naturel régional et son savoir-faire continue d'intéresser.

Dans ce contexte, la Fédération des PNR consolide son rôle, à la fois facilitateur et porteur de projets, tout en renforçant son intégration dans les réseaux européens et internationaux.

A l'échelle européenne : Le groupe de travail transfrontalier, en partenariat avec l'OFB, poursuit son activité avec une feuille de route préparant les négociations sur le budget européen post-2027.

Parallèlement, l'engagement au sein d'EUROPARC se renforce avec l'animation de la section francophone, l'élection de Sabrina Caire au CA d'Europarc et le lancement d'une nouvelle **Task Force dédiée aux prairies naturelles en Europe.**

Concernant l'international :

- **PROT'AIR (Brésil) – Notre action s'inscrira dans la Saison croisée France/Brésil:** Le projet qui associe 5 PNR (Haut-Languedoc, Pyrénées Ariégeoises, Guyane, Haute Vallée de Chevreuse et Monts d'Ardèche) prend de l'ampleur en 2025 avec l'État de Bahia pour valoriser l'agriculture familiale et son lien avec le tourisme durable. La présence d'une Volontaire de Solidarité Internationale sur place facilite grandement les échanges. Trois missions sont prévues au Brésil cette année, ainsi qu'un accueil de délégation à l'occasion du Séminaire Agriculture dans le PNR du Haut-Languedoc.
- **PROTEMO (Guinée):** Après cinq ans de coopération, l'intérêt du gouvernement guinéen ne cesse de croître pour un modèle de parcs nationaux intégrant les populations locales dans leur gouvernance. Le lien avec les partenaires guinéens est

maintenu via le projet **COOP'R**, co-porté par l'AIRF, qui associe seize collectivités africaines francophones

- **Mexique** : Lancement en 2025 d'un projet d'envergure (1,2 M€ sur trois ans), porté par la Fédération, en collaboration avec trois États mexicains, pour accompagner le déploiement des paysages bioculturels inspirés du modèle des PNR français.

Pour mémoire :

Présidente : Sophie Tubiana (Loire Anjou Touraine)

Vices Présidents : Françoise Vespa (Haut Jura), Guillaume Maréchal (Ardennes)

Directeur référent : Matthieu Cruège (Pyrénées Ariégeoises) sur l'Europe et le transfrontalier, Isabelle Zarlenga (Scarpe Escaut)

Suivi FPNRF : Clara Fontana

Assistante : Anne Le Garrec

Discussions :

Sandrine Gardet (Pilat) demande la procédure à suivre quand on veut faire une coopération.

Eric Brua : il arrive que les coopérations soient à l'initiative de la Fédération car les contacts passent par nous. Mais il arrive que des coopérations soient initiées par les régions. Un inventaire est fait. La Fédération est là pour coacher les Parcs qui en ont besoin.

Clara Fontana : concernant le rôle de la Fédération à l'international, on est en train de recalibrer notre stratégie pour les 10 années qui arrivent car on est très sollicité notamment depuis la signature de la COP 15. Des territoires se posent la question de comment protéger leur biodiversité avec des humains qui y vivent. Le modèle Parc naturel régional qui prend d'autres formes à l'international est en train de faire des émules.

Avec le Mexique, on prévoit l'accueil d'une délégation de 20 personnes au congrès 2026.

Concernant les sollicitations, vous pouvez me contacter directement.

Une enquête de recensement a été faite l'année dernière par une stagiaire et a permis de faire un point sur vos coopérations qui sont très denses et principalement en Europe. Il faut voir maintenant les synergies à mettre en place pour relier des projets.

- **Économie et tourisme, présenté par Michel Gros, président**

La prise en compte de la biodiversité par les entreprises au sein des Parcs

Une action s'inscrivant dans le cadre du Life Biodiv'France. Cette action nous permettra de concrétiser la mise en œuvre de la feuille de route « Économie et biodiversité » adoptée en 2017 est copilotée avec la commission « Biodiversité et gestion de l'espace ».

Elle se déroulera sur 3 ans jusqu'en 2027 et sera déployée sur les territoires de 4 PNR expérimentateurs (Baronnies Provençales, Brière, Livradois-Foréz, Lorraine) via une démarche d'accompagnement de TPE/PME volontaires. Concrètement elle comprendra :

- un cycle de formations à destination des chargés de mission des PNR,
- la conception et la mise en œuvre d'un outil simple de diagnostic biodiversité et un centre de ressources permettant d'orienter les entreprises selon leurs besoins.

La démarche a pour finalité la mise en place de premières pistes d'actions pour la biodiversité par les entreprises de nos territoires.

En plus des 4 Parcs pilotes, 10 autres Parcs ont répondu à notre sollicitation, notamment afin de suivre le cycle de formations qui réunira une vingtaine de chargés de mission.

Le lancement de la plateforme numérique inspirante vis-à-vis des visiteurs de la destination « Parcs » d'ici fin du mois

Le projet « Destination Parcs » est conduit en lien avec les commissions « communication » et « marque » de la Fédération.

Le lancement constitue un aboutissement après 7 années de travail débouchant sur la finalisation de la stratégie de communication digitale de la destination Parcs puis la construction de la plateforme numérique. Mais c'est surtout le point de départ d'une grande ambition visant à promouvoir les Parcs comme des destinations à vivre.

La plateforme propose d'aller à la découverte des 59 Parcs et de leurs richesses patrimoniales remarquables et d'inspirer les visiteurs (touristes, excursionnistes, habitants). A son démarrage le visiteur y trouvera une centaine d'expériences à la rencontre des acteurs du changement, principalement des bénéficiaires de la marque. Les visiteurs pourront contacter les bénéficiaires de la marque pour construire leur séjour ou organiser leurs activités sur les Parcs.

En parallèle du lancement de la plateforme, nous engageons une campagne de **communication digitale** d'achats d'espaces (Facebook et Instagram) pour un montant d'environ 50 000 €. Cette campagne sera conduite en 2 temps : sur mai/juin en préparation de la saison estivale puis à l'automne afin de tester également les ailes de saison.

L'objectif vise à tester différentes actions afin d'optimiser la future stratégie de communication digitale à mettre en place.

En parallèle, nous poursuivrons avec les Parcs l'alimentation en continu de la plateforme et à créer des flux sur les réseaux sociaux et surtout, nous poursuivons les rapprochements avec des opérateurs nationaux afin de faciliter le passage de l'inspiration en actes de ventes.

Pour mémoire :

Président : Michel Gros (Sainte Baume)

Vice-Président : Bernard Clap (Verdon)

Directeurs référents : Emilie Ruin (Baronnies Provençales), Dominique Vergnaud (Livradois-Forez)

Suivi FPNRF : Séphane Adam, Ophélie Peirin

Assistante : Dominique Vespuce

• Forêt, présenté par Philippe Gamen, en l'absence de Jacques Charron, président

L'année 2025 a débuté par un changement notable. Après un siècle et demi passé sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture, la Forêt et le Bois dont les enjeux sont exacerbés par les effets du changement climatique et par le déclin de la biodiversité, relèvent désormais du Ministère de la Transition Écologique. Cette évolution montre toute l'attention que nous devons porter à la préservation des écosystèmes forestiers pour nous assurer que leurs nombreuses contributions à la société perdurent. Cela renforce également le positionnement des Parcs naturels régionaux sur ces sujets. Nous avons toujours défendu une vision multifonctionnelle des forêts. Ecosystème majeur ou la biodiversité représente le socle indispensable à la production de bois de qualité à même de fournir les filières locales, à la prévention des risques naturels et à l'accueil des usages récréatifs.

Le programme d'actions Forêt est le reflet de cette vision avec un travail à venir sur la place de la forêt et du bois dans nos stratégies de territoire pour mieux appréhender le regard singulier que porte les Parcs sur ces enjeux. Ce programme verra la poursuite de nos actions sur plusieurs sujets abordés en 2024 :

- La préservation de la **biodiversité forestière** avec le programme LIFE Biodiv'France, qui va entrer dans sa phase opérationnelle autour de l'analyse des initiatives des Parcs sur ce sujet.

- Les questions autour des **trames de forêts matures** dans la continuité des échanges du séminaire thématique dans le Vercors en 2023. Nous valoriserons les actions menées par les Parcs dans la perspective de la rédaction du Plan National d'Action Vieux Bois et Forêts Subnaturelles auquel participe la Fédération.
- La Fédération poursuivra également ses actions autour du développement territorialisé des **filières de valorisation du bois** à la fois avec les partenaires de la filière au niveau national et dans le cadre du programme de recherche DOMINOS porté par AgroParisTech, l'Université de Lorraine et Mines Paris Tech.
- Enfin la Fédération s'engagera auprès des Parcs organisant localement des concours **Sylvotrophées** afin de donner une visibilité nationale à ces initiatives et ainsi de promouvoir des pratiques sylvicoles inspirantes menées dans la diversité de nos territoires.

En parallèle de ces actions, la Fédération des Parcs poursuivra son investissement dans les différentes instances nationales et les programmes portés par nos partenaires techniques et institutionnels.

Pour mémoire :

Président : Jacques Charron (Boucles de la Seine normande)

Vice-présidents ; Sylvain Mathieu (Morvan) et Laurent Seguin (Ballons des Vosges)

Directeurs référents ; Rita Jacob (Vosges du nord) et Xavier Beaussart (Haut-Languedoc)

Suivi FPNRF : Julien Chesnel, Stéphane Adam

Assistante : Dominique Vespuce

• **Urbanisme, paysage, climat, énergie, présenté par Philippe Gamen, président**

En 2025, nous poursuivons la série de webinaires qui plaisent beaucoup au réseau. Sont prévus quatre webinaires et des chroniques juridiques mensuelles avec des experts. Nous participerons également, activement à Planif Territoires et à l'animation du réseau des parcs littoraux, Merci au Parc du Golfe du Morbihan qui nous soutient sur le sujet. Nous suivrons également les évolutions législatives importantes, comme la loi TRACE, pour une gestion plus sobre de l'espace foncier. Du côté Paysage, nous conduirons six webinaires et une étude importante sur la plus-value des plans de paysage dans les Parcs naturels, tout en soutenant les parcs dans la régulation de l'affichage publicitaire et en contribuant au Collectif des Paysages de l'Après-Pétrole.

Concernant l'enseignement supérieur : Les rencontres entre universités et petites villes se poursuivront autour d'une 15aine de projets, traitant des enjeux d'attractivité des petites centralités, d'embellissement des espaces publics, d'autonomie des territoires ou encore de notre relation au vivant. Nous fêterons cette année les 20 ans des ateliers hors les murs, initiés en 2005 par l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy avec le Parc du Massif des Bauges, afin de dresser le bilan de nos expériences et nous tourner vers l'avenir de ces rencontres réciproquement formatrices.

Concernant le Climat et l'adaptation au changement climatique : Cette année, la Fédération mettra l'accent sur la question de l'eau et également sur l'identification des outils de l'adaptation des territoires et du portage de la question dans les Parcs. Le séminaire technique annuel aura lieu sur le Parc de Chartreuse de 8 au 1^{er} octobre prochain

Concernant l'Énergie : Nous serons toujours très mobilisés par les questions relatives au déploiement des Energies renouvelables notamment dans le cadre des Zones d'accélération avec une révision potentielle des positionnements de la Fédération. Dans le cadre du LIFE

BIODIV France nous accompagnerons plus largement les aires protégées afin de favoriser l'intégration des enjeux de biodiversité dans le développement de projet d'énergies renouvelables.

La Fédération, dans le cadre de son approche énergie et biodiversité, a pris en compte l'impact des activités sur les sols, un enjeu environnemental trop souvent négligé. Ces enjeux environnementaux spécifiques et souvent méconnus ont amené à la Fédération à s'engager dans une nouvelle convention financée par l'ADEME qui vise à accompagner les agents des PNR à s'emparer et monter en compétences sur les sols, à travers toutes leurs dimensions environnementales et paysagères.

Concernant l'Architecture et la rénovation : En matière d'éco construction, de filières de matériaux biosourcés, et de rénovation énergétique, la Fédération poursuivra ses travaux notamment en termes d'enjeux qualitatifs (architecturaux et matériaux) dans le conseil à la rénovation et le soutien des politiques publiques sur le sujet.

Enfin concernant la pollution lumineuse : nous poursuivrons les travaux sur le label national « entreprise engagée pour la nuit » avec le Ministère et travaux sur les choix techniques. Et apporterons un appui aux RiCE (Réserves internationales de ciel étoilés).

Pour mémoire

Président: Philippe Gamen, président (Massif des Bauges)
Vice-présidents : Patrice Marchand – (Oise Pays de France), Stéphane Rodier (Livradois Forez)
Directeurs référents : Séverine Adroguer (Pyrénées Catalanes) et Laure Galpin (Luberon)
Suivi FPNRF : Philippe Moutet, Nicolas Sanaa, Fabien Hugault
Assistante : Dominique Vespuce

Discussions :

Mélanie Fontaine souhaite évoquer les chèques climat énergie par rapport au carbone. Le territoire de la Guyane représente 1/6 de la France, 70% de l'espace est protégé grâce au Parc amazonien, au PNR et différentes réserves naturelles. On fait face à des enjeux qui sont des aléas climatiques forts par rapport au trait de côte qui nécessite de déplacer des populations. On a besoin d'anticiper cette transition écologique.

- **Vie culturelle, social et éducation, présenté par Jean-Jacques Boussaingault, président**

L'action de la mission « Culture et éducation » de la Fédération s'appuie sur deux partenariats principaux : Le ministère de la Culture autour d'un axe qui s'intitule « Le développement de la vie culturelle des territoire » et le ministère de l'Éducation Nationale, de la jeunesse et des Sports et le ministère de la Transition écologique. Pour l'année 2025, les actions principales seront :

L'animation de notre réseau Culture et Éducation

Qui permettra notamment de mettre en place l'action la création d'un Vademecum sur la coopération entre DRAC et les Parcs.

Pour cette dernière, il s'agira :

- De constituer et animer un groupe de travail DRAC/Parcs sur le sujet.
- D'organiser la rédaction et la mise en page du Vademecum
- D'organiser un webinaire de présentation du document final.

La mise en œuvre d'un projet fédérateur permettant de valoriser l'ouvrage « J'explore la France et ses merveilles » publié chez Casterman. L'opération va se découper selon plusieurs axes :

- Une invitation du personnel des bibliothèques des collectivités à participer à un cycle de présentation des Parcs naturels régionaux de France et leurs missions de Culture et d'Éducation.
- Un accompagnement du réseau des agents de Parcs chargés de la programmation culturelle et de l'éducation au territoire à la conduite d'actions partenariales avec les bibliothèques.
- Enfin, il sera mené une campagne de valorisation des actions menées sur les territoires de Parcs (création d'un visuel, d'une courte vidéo, la création du *#jexploremonparc*).

L'accompagnement de la mise en œuvre d'actions en faveur du Patrimoine Culturel immatériel dans les Parcs

Le but de cette opération est de :

- poursuivre une large diffusion des principes et les enjeux du PCI à l'échelle des Parcs.
- proposer un accompagnement, a minima, des collègues ayant bénéficiés de la formation de 2024 et du guide des bonnes pratiques, désireux entre autres de travailler, à l'inclusion de PCI à l'Inventaire National.

Encourager l'engagement de la Jeunesse en faveur de la biodiversité et accompagner le déploiement de deux dispositifs auprès des collectivités locales adhérentes des Parcs.

- Pour le Service Civique Écologique, il s'agira de réaliser un document de recommandations pour l'accueil des jeunes sur nos territoires ruraux.
- Pour les Aires Éducatives, il s'agira de réaliser et de diffuser un vadémécum spécifique « Aires Éducatives dans les Parcs ». Il s'appuiera sur les expériences existantes et celles mises en œuvre dans le cadre de d'action-test.

Pour mémoire :

Président : Jean-Jacques Boussaingault (Gatinais français)

Vices Présidents : Laurent Laroche (Brenne) et Dominique Allix (Monts d'Ardèche)

Directeurs référents : Laurence Dervaux (Boucles de la Seine Normande) et Olaf Holm (Montagne de Reims).

Chargé de mission : Arnaud Bérat

Assistante : Dominique Vespuce

Le Président soumet au vote le programme d'activité.

Délibération :

Le programme d'activités 2025 est adopté à l'unanimité

8. Budget prévisionnel 2025, présenté par Jean Mangion, vice-président, chargé des finances

RAPPORT n°9 et annexes :

- Budget prévisionnel 2025
- Cotisations 2025

- délibération

Le budget a été préparé par l'équipe et les Commissions de la Fédération puis examiné par le Bureau le 20 mars 2025.

Le budget prévisionnel 2025 est de 4 676 665 €

DEPENSES	BP 2025	RECETTES	BP 2025
60. Achats	9 66 537 €	70. Ventes et prestations	25 355 €
61. Services extérieurs	198 152 €	74. Subventions d'exploitation	2 673 265 €
62. Autres services extérieurs	668 610 €	755. Contributions volontaires entreprises	198 612 €
63. Impôts et Taxes	119 860 €	756. Cotisations	1 261 611 €
64. Charges de personnel	2 079 952 €	76. Produits financiers	7 000 €
65. Autres charges de gestion courante	319 815 €	78. Reprise amortissements et provisions	118 287 €
66. Charges financières	26 804 €	79. Transferts de charges	392 534 €
68. Dotations, amortissements, provisions	296 934 €		
69. Impôts sur les sociétés	1 500 €		
TOTAL DEPENSES	4 676 665 €	TOTAL RECETTES	4 676 665 €

C'est un budget en hausse de 359 000 € (+8,3%), par rapport au budget prévisionnel de 2024. Il est équilibré.

Les recettes

Le budget a été élaboré sur la base des **cotisations** et de **31 conventions** de partenariats financiers.

- Les cotisations représentent 1 261 611 €, soient 27% des recettes prévisionnelles. Le Bureau vous propose de ne pas les augmenter, dans le contexte des incertitudes budgétaires. Cela représente pour chaque collège :
 - o Collège 1 (PNR) : maintien de l'assiette générale 2024, et ajout d'un nouveau parc (Rance Côte d'Émeraude), soit au total 915 775 €.
 - o Collège 2 (Régions) : maintien des bases de calcul 2024, soit au total 337 879 € incluant une nouvelle tranche pour la région Bretagne.
 - o Collège 3 (Associations d'élus) : maintien des bases de calcul 2024 : 505€ par association.
 - o Collège 4 (Partenaires) : maintien des bases de calcul 2024 : 379€ pour les associations et 505 € pour les établissements publics.
- Les subventions des ministères ou des organismes publics représentent 54% des recettes prévisionnelles (soit 2 673 265 €), dont 1 223 076 € du ministère en charge de l'environnement. Elles sont en cours de discussion.
- Les contributions des entreprises publiques et des associations sont stables (198 612 €).
- Les recettes sur les participations aux séminaires sont estimées à 136 626 €,
- Les recettes sur la marque Valeurs Parc naturel régional sont de 123 633 €, avec une cotisation de 1900 € par Parc .
- Les cotisations de l'OFB, des parcs marins et des parcs nationaux pour le logiciel EVA sont de 1400 € par structure
- Les « autres participations » représentent 34 854 € et sont constituées des contributions à des projets spécifiques : Outdoor vision ou Martelloscope.

Les dépenses

- Ligne 60 - Achats : correspond aux prestations de services et fournitures de bureau pour 941 037 € (21% des dépenses). Elle comprend essentiellement les frais liés aux éditions, les supports de communication et les études.
- Ligne 61 - Services extérieurs : regroupe les locations, services de maintenance et d'entretien, assurances. Elle représente
- Ligne 62 - Autres services extérieurs : comprend les frais de transport, hôtels et repas, affranchissements et télécommunications.
- Lignes 63 - Impôts et taxes : ce sont les taxes sur salaires, pour 119 860 €
- Ligne 64 - Charges de personnel : représentent 45% des dépenses, soit 2 079 952 € pour un effectif de 30 personnes.
- Ligne 65 - Autres charges de gestion courante : ce sont les coopérations avec les Parcs et partenaires qui permettent de soutenir des expérimentations. Ces reversements à hauteur de 319 815 € (7%) sont en hausse significative du fait de programmes expérimentaux : Innovation et transfert avec la Banque des territoires, Défis familles avec l'Office français de la Biodiversité et le ministère de l'environnement, Entreprises et biodiversité avec le Life Biodiv'France

Le reste des dépenses comprend les amortissements et provisions et les intérêts bancaires

Si l'on regarde la ventilation du budget sur les actions :

- L'activité statutaire et institutionnelle : 734 906 € (16%). Cela inclut cette année les Universités d'été
- Les actions sur l'urbanisme, le paysage, le climat et l'énergie : 715 108 € (15%)
- Le suivi des chartes, de l'évaluation, des syndicats mixtes : 655 641 (14%)
- La biodiversité : 605 026 € (14%)
- L'agriculture et la forêt : 512 034 € (11%) : avec un renforcement du volet forêt, et alimentation
- La communication : 448 933 € (10%)
- L'économie et le tourisme : 337 467 € (7%)
- L'international 241 575 : € (5%)
- La marque « Valeur Parcs » : 222 428 € (5%)
- La recherche et l'innovation : 129 514 € (3%)
- La vie culturelle et l'éducation : 74 033 € (2%)

Les fluctuations annuelles sont essentiellement liées à la vie des partenariats financiers. Le projet LIFE Biodiv'France coordonné par l'OFB vient renforcer de manière significative certaines actions.

En conclusion : La place de la Fédération auprès des organismes nationaux et internationaux est appréciée et son savoir-faire attendu par les Parcs. Le budget 2025 en est le reflet, avec une progression qui se maintient depuis 2022. La croissance des moyens externes doit toutefois s'adosser sur des ressources propres solides pour répondre en autofinancement et en trésorerie.

Nous remercions partenaires et membres pour soutenir cette ambition.

Je vous remercie de votre soutien avec le vote de ce budget.

Discussion :

Pas de questions.

Délibération :

L'Assemblée générale adopte le budget prévisionnel de 4 676 665 €, établi sur les bases suivantes :

- **Cotisations**

- Collège 1 (PNR) : pas d'évolution de l'assiette générale, hors adhésion d'un nouveau parc, soit au total 915 775 €
- Collège 2 (Régions) : maintien des bases de calcul 2024, soit au total 337 879 € incluant un nouveau Parc pour la région Bretagne
- Collège 3 (Associations d'élus) : maintien des bases de calcul 2024 :
 - 505€ par association
- Collège 4 (Partenaires) : maintien des bases de calcul 2024 :
 - 379€ pour les associations
 - 505 € pour les établissements publics

- **Contributions spécifiques :**

- Logiciel EVA : Cotisation de 1400 € par organisation bénéficiaire (parcs naturels marins, parcs nationaux, Office français de la biodiversité)
- Marque « Valeurs Parc naturel régional » : 1 900 € par Parc

- **L'engagement des demandes de subventions inscrites au BP**

Adopté à l'unanimité

Le Président clôture l'Assemblée Générale